

IRP, Comité Social et Économique (CSE) et délégués syndicaux

-Référence: **DTRS-12**

-Durée: **2 Jours (14 Heures)**

Les objectifs de la formation

- Distinguer les attributions des représentants du personnel : CSE, Conseil d'Entreprise et rôle des syndicats suite aux ordonnances Macron.
- Maîtriser le fonctionnement, identifier les droits et devoirs de ces nouvelles instances.
- Évaluer ses pratiques et identifier ses marges de manœuvre dans les relations avec les IRP.

A qui s'adresse cette formation ?

POUR QUI :

- Président ou futur président de CSE ou d'établissement. DRH, RRH. Directeur / Responsable des relations sociales. Responsable de site ou d'unité. Juriste en droit social. Toute personne amenée à travailler avec les représentants du personnel.

Programme

- **Identifier la place des différentes**
 - IRP dans le dialogue social Changements apportés par les ordonnances Macron et place du CSE.
 - Influence des syndicats : DS, RSS, représentant au CSE, et enjeux de représentativité.
 - Conseil d'Entreprise et représentants de proximité.
 - Mise en situation Quiz juridique sur le dialogue social.
- **Maîtriser le rôle et les missions des instances**
 - Attributions du CSE : les missions (économiques, sécurité et conditions de travail), obligations d'information et périodicité, droits d'alerte, rôle du Comité Central du CSE, activités sociales et culturelles.
 - Attributions des OS représentatives et non représentatives : RSS / RS au CSE / missions et négociation collective.
 - Mise en situation Adaptation de ses comportements avec les IRP selon les situations.
- **Cerner le fonctionnement du**

- CSE et des différentes instances Composition du CSE : président, secrétaire et trésorier, commissions obligatoires et facultatives.
 - Réunions et périodicité.
 - Négociations obligatoires.
 - Nouvelles conditions de signature d'accord.
 - Mise en situation Réalisation d'un puzzle sur le fonctionnement des IRP.
- **Identifier les moyens d'exercice du mandat des**
 - RP Moyens financiers et de fonctionnement.
 - Recours à l'expertise.
 - Heures de délégation et liberté de déplacement.
 - BDES.
 - Droit renforcé à la formation, statut protecteur.
 - Mise en situation Jeu sur les moyens des IRP.
- **Certification**
 - Évaluation des compétences à certifier via un questionnaire en ligne intégrant des mises en situation (40 minutes).
 - Pour en savoir plus sur les activités à distance Pour s'approprier les apports d'un expert sur un point théorique ou pratique : une vidéo 'L'histoire du syndicalisme en France' ; une vidéo 'Zoom sur la CGT' ; une vidéo 'Zoom sur la CFDT' ; une vidéo 'Zoom sur Force Ouvrière' ; une vidéo 'Zoom sur la CFTC' ; une vidéo 'Zoom sur la CFE-CGC' ; une vidéo 'Zoom sur l'UNSA' ; une vidéo 'Zoom sur l'USS'.



(+212) 5 22 27 99 01



(+212) 6 60 10 42 56



Contact@skills-group.com

Nous sommes à votre disposition :
De Lun - Ven 09h00-18h00 et Sam 09H00 – 13H00

Angle bd Abdelmoumen et rue Soumaya, Résidence Shehrazade 3, 7ème étage N° 30
Casablanca 20340, Maroc